



Fédération Française
de Spéléologie

BREVET D'INITIATEUR FÉDÉRAL

FORMULE VAE DIPLÔME PROFESSIONNEL

MENTION SPELEOLOGIE

Commission enseignement
École Française de Spéléologie

Cette formule d'obtention du brevet d'initiateur fédéral est proposée aux titulaires d'un diplôme professionnel mention spéléologie. Elle est un accès au brevet qui valide une expérience et un niveau reconnu.

CONDITIONS DE CANDIDATURE :

- être licencié à la FFS depuis 2 ans au moins,
- être titulaire d'un diplôme professionnel mention spéléologie,
- être à jour du recyclage de ce diplôme.

PROCÉDURE :

Le candidat transmet à l'EFS (membre de la Direction Nationale en charge du cursus initiateur) son dossier de candidature constitué de :

- L'*acte de candidature* spécifique "brevet d'initiateur fédéral formule VAE - diplôme professionnel mention spéléologie" dûment complété (ci-après),
- Un *curriculum vitae* de son parcours en spéléologie,
- Une *lettre de motivation* faisant paraître sa volonté à s'impliquer dans le milieu fédéral ,
- Une copie du *diplôme professionnel* mention spéléologie,
- Une copie de l'*attestation de recyclage* de ce diplôme, le cas échéant.

La Direction Nationale de l'EFS valide ou refuse l'acte de candidature.

Le membre de la Direction Nationale en charge du cursus initiateur transmet la décision au candidat et au siège de la FFS. En cas de validation, le brevet d'initiateur fédéral est délivré au candidat.

Janvier 2024





Fédération Française
de Spéléologie

BREVET D'INITIATEUR FÉDÉRAL

FORMULE VAE DIPLÔME PROFESSIONNEL

MENTION SPÉLÉOLOGIE

ACTE DE CANDIDATURE

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom : Prénom :

Date naissance :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Mail :

N° FFS :

Avis de la DN EFS

Avis favorable

Avis défavorable

Motifs :

Membre de la Direction Nationale EFS en charge du cursus initiateur:

Nom :

Date :

Signature :

A retourner au siège FFS (formations@ffspeleo.fr)
pour la délivrance du brevet d'initiateur.

